

Suite à des modifications de la FFRandonnée pour le renouvellement d'adhésion et l'obtention de la licence 2023-2024 :

- 1) Remplir et signer le bulletin d'adhésion, page 1 ou 2 de l'envoi selon le type d'adhésion choisi, et le remettre à un responsable ou l'envoyer par courrier à Marie-Hélène Riou au 14 rue de Reo apt B01 à Morlaix. C'est le seul document à imprimer.
- 2) Pour un renouvellement d'adhésion, remplir l'auto-questionnaire de santé pour savoir si vous devez fournir un certificat médical.
- 3) Joindre un chèque à l'ordre des Trotte-Sentiers pour obtenir votre licence.
- 4) Joindre un autre chèque si vous voulez vous abonner au magazine.

Seules les personnes n'ayant pas d'adresse mail reçoivent l'ensemble des documents papier.

Vous pourrez retirer le bulletin d'adhésion auprès des responsables lors des randonnées.